Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 035-213502446-20261105-D_2026_75-DE

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de FOUGERES-VITRE
Canton d'Antrain
Commune de **ROMAZY**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROMAZY 35

Le conseil municipal s'est réuni en l'hôtel de ville, le 02 novembre 2026 à dix-huit heures trente sur la convocation du 27 octobre 2026 de Monsieur BATTAIS Loïc, Maire.
Date de publication : 27 octobre 2026

**Étaient présents** : BATTAIS Loïc, BRAULT Florence, CARRET James, DUBOIS DE LA COTARDIERE, GRYMAN Olivier GUITTON Annie, PETAUT VARENNES Servane, RICHARD Antoine, STICKER Stéphanie
**Était absent** :
**Excusé** :
**Procuration** :
Monsieur GRYMAN Olivier a été désigné comme secrétaire de séance
Le procès-verbal de la séance du 01 octobre 2026 est adopté à l'unanimité.

## VALIDATION DES DEVIS POUR ECOULEMENT DES EAUX PLUVIALES A LA GRANDE FONTAINE

**2026.75**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que 3 entreprises ont été contactées, 2 ont répondu :

L'entreprise DELEMAR TP, 9 La Bidois 35490 Romazy et SARL ASLINE TP, Route Du Mont Saint Michel 35490 ROMAZY, pour les travaux à effectuer concernant les eaux pluviales de la rue de la Grande Fontaine.

Les membres du conseil présents à l'ouverture des plis :

BATTAIS Loïc, maire

STICKER Stéphanie, 1ère adjointe

DUBOIS DE LA COTARDIERE Valentin, 2ème adjoint

GUITTON Annie, conseillère municipale

PETAUT VARENNES Servane, conseillère municipale

Ouverture des plis, le 8 octobre 2026 à 18h44

Nous avons reçu deux devis :

**L'entreprise DELEMAR TP**

**L'entreprise SARL ASLINE**

**Fin d'ouverture des plis, 18h52**

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 035-213502446-20261105-D_2026_75-DE

Le conseil municipal après en avoir délibéré, valide à l'unanimité le devis de l'entreprise SARL ASLINE au prix de **12 865.20 € TTC.**

**Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Pour extrait conforme.**

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture

Fait à Romazy le 02/11/2026

Le Maire BATTAIS Loïc

